L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 15 JANVIER 1845.

PAR MAGNE & WEISSE.
No. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucun souscription, soit au journal quotidien, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurance et autres institutions publiques, $90; les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois et restreint à leurs affaires personnelles.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, de meubles, esclaves, etc., signés par des particuliers, les annonces de concerts, &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, quoiqu'il ait un abonnement.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, paieront à la saison les prix de $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

AVANCES D'ARGENT.

IL sera fait des avances libérales sur les consignations adressées à nos amis du Nord, Charleston, Savannah et Kingston, Jam. WOOD & SIMMONS, 20 dec 81, Magasin.

☞ Des avances libérales seront faites sur les consignations de coton adressées à nos amis au Havre. WOOD & SIMMONS, 20 dec 81, Magasin.

☞ Des avances libérales seront faites sur farine, porc, plomb, coton et tabac, consignés à notre maison de New York. HEWITT, HERAN & Co. 14 dec 45, Camp.

AVANCES—Nous ferons des avances sur coton, tabac, farine, plomb et autres produits consignés à nos amis à Londres, Liverpool, Hambourg, Anvers et Gênes. A. GORDON, WYLIE & Co., 22 oct 94, rue Bienville.

AVANCES faites sur consignation de sucre, mélasse et coton, dans cette ville, St. Louis et Louisville, par 30 nov W. R. BUCHANAN, 94 Tchoupitoulas.

AVIS—La société qui existait en cette ville sous la raison de J. Corning & Co a été dissoute le 20 de novembre dernier par la mort de M. Leonard Corning. Les affaires seront liquidées par les associés survivants qui continueront le même genre d'affaires sous le nom de J. Corning & Co. CORNING & Co, de New York. JOHN EGERTON de la Nlle Orléans. Nouvelle-Orléans, le 1 décembre 1844. 19 dec

P. SHANNON, MARCHAND COMMISSIONNAIRE, AGENT GENERAL ET COURTIER. Continue les affaires sous son propre compte. 1 janv rue Tchoupitoulas.

W. F. VREDENBURGH & Co. MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS, 1 janv No. 30 Vieille Levée.

WILLIAM DAVIDSON. JOHN PARKISON. WILLIAM DAVIDSON & CO. Agens en Gros et NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, Rue du Canal, No 81. N. Orléans. 2 nov

ECOLE POLYTECHNIQUE. 155, Rue du Canal.

LE Dr. MACAULAY prévient respectueusement les pères et les tuteurs, qu'avec le concours de professeurs distingués, toutes les branches d'une éducation libérale sont enseignées dans son établissement. Il peut prouver le succès de son enseignement, et il invite les personnes suivantes... [illegible] ... M. PERRIN, résidant dans la famille, est le Professeur français. L'institution peut recevoir encore quelques pensionnaires aux quels le principal s'engage à donner des soins particuliers en ce qui concerne la morale, le confort et les progrès littéraires. 21 déc

CURE RADICALE DES CORS sans avoir à souffrir, et sans éprouver la moindre douleur.

LE Dr. ROSENBERG, de Varsovie, Opérateur de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs de la Nlle Orléans, et aux étrangers en général, qu'il traite les cors... [illegible] ... Le Dr R. reçoit tous les jours, depuis 9 heures et demie du matin jusqu'à 1 heure et demie; et depuis 3 jusqu'à 5 heures de l'après-midi, au No 174, rue St. Louis. 4 janv

AVIS AUX HABITANTS SUCRIERS.

MESSIEURS les habitants sucriers qui veulent des toiles [illegible] ... s'adresser au No. 19, rue Toulouse. 21 déc OMER LAUVE.

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

LE soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 149, rue Commune, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitans sucriers pour la vente de leurs récoltes. Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et dans ce cas il fera des avances libérales à ceux qui le désireront. On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, grilles de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul agent dans cette ville. 16 nov H. LAVILLEBEUVRE.

Vins, Cognac, Liqueurs assorties &c.

LE soussigné de retour de France, offre à vendre les articles suivants, importés par le navire l'Alexandre Brand et l'Aspirant de Cayenne No. 3, qu'il a choisis lui-même avec soin:
- 300 barriques vin rouge de diverses marques, pour les familles.
- 100 caisses vin blanc Sauterne, Barsac et Graves.
- 100 caisses vin de Madère.
- le quart de pipes Cognac.
- 300 milliers bouchons pour bouteilles, damejeannes et phioles.
- 50 caisses liqueurs assorties.
- 25 dito absynthe.
- 25 dito noyau surfin.
- 50 paniers absynthe surfine et superfine.
- 50 caisses sardines en boîtes, demi et quarts de boîtes
- 50 dito prunes, abricots, fraises au dans leur jus.
- 100 milliers capsules.
- 50 caisses pruneaux.
- 25 dito conserves alimentaires, poissons et pâtés truffés.
- 500 paquets cercles pour barriques à vin.

B. V. BARRETT. Sur la Levée en débarquement du Chateaubriand, en face du marché aux légumes, au No 6, Vieille Levée. 11 jan—30

Marchandises du pays à vendre.

LES soussignés viennent de recevoir des manufactures un bel assortiment de coutil à matelas, utilis, tweels, kremlins rayés, etc., à vendre par A. GORDON, WYLIE & CIE. 11 jan 93 Bienville.

Mouchoirs de Batiste, AU PRIX COUTANT.

2000 DOUZAINES mouchoirs de batiste, unis, ourlés, brodés et vignette couleur, à vendre au prix coûtant en gros et en détail, par H. DE DOER & RIFFLARD. 11 jan 21 Magasins.

EN débarquement des navires Buckingham et Tarquin, du Havre:
- 6 caisses jaconas imprimés, nouveau genre.
- 2 [illegible] baiz rine... riche.
- 10 [illegible] coutil fil, dessins nouveaux.
- 2 caisses mérinos double, extra fin.
- 5 ... parapluie de 20 à 36 pouces.
- 6 caisses mousseline, suisse, à carreaux.
- 10 ... barège à robes, soie et coton.
- 10 ... ginghas et aubins, numéros assortis, à vendre à très bas prix pour du comptant, par DE DOER & RIFFLARD. 11 jan 21 Magasins.

EN débarquement des navires Manchester et Buckingham, du Havre, et Espanola de Liverpool: Mouchoirs madras, jaconas, mousselines, nouveaux genres. Jaconats imprimés demi-deuil. Balzorine et mousseline, mousseline de laine. Mousseline blanche à carreaux et unie. [illegible] Châles barège, écossais, de en filet, de imitation dentelle. Pointes batiste d'Ecosse, imprimées, voiles bolsa. Voile imitation dentelle, tissus pour chemises. Foulards, Cora, belle qualité, rubans de taffetas. Galon soie, noir et blanc, crêpes et pointes. Linge de table damassé toile d'Irlande et de Paris. Kntroupilles unies, coutil façonné pour pantalons. Brun blanc et écru, pour moustiquaire. Fil à coudre en couleurs assorties. Agrafes blanches et argentées, sur cartes. Mèches en coton pour lampes et quinquets. AUSSI—En magasin, un superbe assortiment de marchandises françaises, anglaises, américaines et allemandes, reçues par les derniers arrivages de ce port. 11 jan BONDERE & Co, 16 rue du Canal.

Magasin de Soieries, en gros.

WEST, OLIVER & WOODLIEF, ont actuellement en main un grand et superbe assortiment de SOIERIES NOUVELLES ET DE FANTAISIE, sur lesquelles ils sollicitent l'attention particulière des marchands de la ville et de la campagne.

ARTICLES D'HABILLEMENS.

Cachemire, ... CACHEMIRE imprimé, riche, de Paris, et du dernier goût, crêpes de Chine, bombasines de diverses qualités.

SOIERIES.

Pompadours Rohay, soie noire, bleue-noire et en couleur, gros de Rhames, Valenciennes, soie brochetée noire et couleur fantaisie, les prix les plus bas aux plus élevés, satin de...

RUBANS.

Rubans lustring et satin, toutes largeurs et qualités di verses, rubans à bonnets, pour berrets et le col, des dernières importations.

Aussi—Gants en chevreau, soie, coton, tricotés et de Berlin toutes qualités, mitaines de divers genres, véritables châles en poil de chevreau, de l'Inde, de cachemire, etc, thibet, mérinos et de gros grain en laine et autres; ... mouchoirs batiste fil, mouchoirs Pongée, ... etc. On trouvera chez eux un assortiment de

DENTELLES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES.

Présente un choix de plus variées. WEST, OLIVER & WOODLIEF se bornant exclusivement à la vente en gros, sont à même d'offrir leurs marchandises à des prix qui ne peuvent que satisfaire ceux qui leur accorderont leur patronage. (11 jan) 40, rue de Chartres.

THE&c.—Un bon choix de Thé, chandelles patentées de Judd, bonnes épices, pêches, poires et coings conservés, de New-York, venant d'être reçus et à vendre par PETERS & MILLARD, 4 nov 30 Vieille Levée.

CAFE—26 barils suif, en débarquement du brick Hope, 40 boucauts à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 8 jan 46 Vieille Levée.

PATENTE DE N. RILLIEUX.

Pour la nouvelle méthode de faire le Sucre.

LES soussignés agens de Messrs. Merrick & Towne, propriétaires de la fonderie de Southwark, à Philadelphie, et cessionnaires de la patente de N. Rillieux, annoncent aux planteurs qu'ils sont prêts maintenant à prendre des contrats pour délivrer des appareils de sucrerie, qui seront posés et fonctionneront pour la prochaine récolte. Le succès et l'importance de cet appareil ont été pleinement éprouvés, par les résultats obtenus sur l'habitation Packwood, démontrant un gain sur la quantité de trente trois pour cent, outre une augmentation dans la valeur du produit d'environ 50 pour cent, ainsi que le prouvent les ventes; et enfin, une économie de combustible, la consommation ayant été réduite à trois quarts de corde de bois par boucaut de sucre, y compris celle de la machine à vapeur.

M. Rillieux se propose de partir dans quelques semaines pour Philadelphie, afin d'y faire exécuter les contrats qu'il a déjà passés, et comme il ne peut en prendre qu'un petit nombre pour cette saison, les personnes qui voudraient se préparer pour la saison prochaine, devront s'adresser à WM. E. THOMPSON, 13 jan—30 ou à WM. A. ROBERTSON & Co.

COMPAGNIE DE L'HOTEL ST. CHARLES.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1845.

UNE élection de cinq Directeurs à cette Compagnie aura lieu lundi, 20 du janvier courant, au bureau des commissaires liquidateurs de la Compagnie de la Banque et du Bourse, dans le local situé au rez de chaussée de l'hôtel St. Charles. Le scrutin sera ouvert depuis midi jusqu'à deux heures de l'après midi.

Les personnes qui sont détenteurs de certificats achetés des commissaires liquidateurs de la Compagnie de la Banque et du Bourse, sont respectueusement informées d'avoir à présenter leurs certificats afin qu'on les transfère leur crédit sur les livres de cette Compagnie, autrement ... serait nécessaire, pour ceux qui désirent voter sur ces certificats, de les présenter avec une liste de leurs numéros aux inspecteurs de l'élection au moment qu'ils offriront leurs votes.

MICHAEL MOORE, Président. 11 jan—7

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, le 11 janvier 1845.

UNE élection annuelle de six Directeurs pour cette institution, aura lieu au local de la Banque, lundi 3 février prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi. FRED FREY, 14 jan—19 Caissier.

EAU-DE-VIE et vin en caisses, ayant droit au drawback:
- 50 futailles eau de vie 4me. preuve,
- 400 caisses vin rouge St. Julien, à vendre par 13 janv POUGET FILS 147 Royale

A VENDRE par les soussignés—50 barriques vin rouge de divers crûs, 10 quarts pipe vieille eau de vie Rochampagne.
- 200 barils bouchons pointus,
- 10 barils bouchons fins, pour vin,
- 300 paniers anisette surfine,
- 100 caisses absynthe suisse,
- 20 caisses vin vieux, Chateau Giscours,
- 25 barriques vin vieux, Cantenac, Medoc,
- 50 paniers guignol d'Angers. POUGET FILS, 13 janv 147, rue Royale

MARCHANDISES DE PRINTEMS.

EN débarquement des navires Rechingham, Tarquin et Manchester, du Havre, et à vendre à très bas prix en cours par les soussignés:
4 caisses jaconas nouveaux de Delfos, Mieg & Co, 6 dito cotonade couleur et blanc, ... 1 dito ombrelles chinoises, 4 dito guinghams, haute nouveauté; 2 dito crételles.

En magasin un assortiment complet de Marchandises de saison, reçues par les derniers arrivages de Liverpool, Havre et Brême. FORCADE & Co, 13 jan 13 Canal

MARCHANDISES SECHES—Les soussignés offrent à vendre pour comptant:
150 balles coton... [illegible] ... 13 jan E. BATHBONE & Co, 8, Canal.

FIL ESPAGNOL, Taylor—Les soussignés, agents en cette ville, pour la maison J & W Taylor, ... offre d'vendre un grand assortiment de cet excellent fil. 15 jan J. W. RATHBONE & Co, Canal.

LE soussigné offre à vendre en débarquement des derniers arrivages de Bordeaux et de Marseille et présent en magasin:
5 barriques vin de Bordeaux de diverses qualités, 150 barils vin de Madère, 130 do de vieux Porto, ... pipes vieux Madère, 4 pipes Cognac, ... absinthe, 75 caisses ... 30 caisses ... assortis, 50 do marasquin, ... à vendre par P. LONGIS, 1 janv 116, Royale.

ARTICLES DE NOUVEAUTES, EN FER, NEW-YORK.

STILLMAN, ALLEN & Co., propriétaires des forges où se fabriquent ces ouvrages et à grands frais ... [illegible] ... Les habitants et autres, sont respectueusement priés de vouloir examiner leurs plans, au No 35, rue du Camp, Nouvelle-Orléans. E. SMITH & Co. Agents.

Qui ont constamment en vente, des thermomètres à ... 7 dec—90

HARENGS de Hollande—... barillets harengs frais, à vendre par BUDDIKE, WOODS & Co. 13 jan 92 Tchoupitoulas

CHANDELLES de composition—30 caisses chandelles de première qualité, six à la livre; marque de Lambert & Co, en débarquement du navire Geneva, de New York, à vendre par J. F. BERCIER & Co. 11 jan 84 Vieille Levée.

SAVON et Chandelles—A vendre par les soussignés, en débarquement du navire Concordia, de Boston: 10 caisses savon Winchester, No. 1, bonne marque, de 60 livres, 25 caisses idem 30 livres, 60 caisses idem ... de l'Aigle, 25 caisses chandelles de suif, marque Beckham, de dimensions assorties. J. F. BERCIER & Co. 13 jan 84, Vieille Levée.

SALAISONS—[illegible] ... F. BERCIER & Co. 84 Vieille Levée.

ARBRES FRUITIERS &c.

RECU par les derniers arrivages, et à vendre à très bas prix, un assortiment bien choisi de 30 à 40 [illegible] abricotiers, cerisiers, amandiers, ... de Franconie, groseilliers... ... Aussi qu'on peut toujours ... pivoines de Chine, Rosiers ... P. C. SHANNON, 11 janv—6 15, Tchoupitoulas, près Poydras.

L'Economie est le chemin de la Fortune.

LES VIEUX HABITS SONT MIS A NEUF.

Etablissement de Teinturier—Dégraisseur de Londres.

JOHN J. JACKSON arrivant de Londres, informe les ... de la Nouvelle-Orléans et des environs, qu'il a loué le magasin No 70 rue du Camp, ... [illegible]

LES HABILLEMENS D'HOMMES.

Par un procédé tout nouveau, Tous les habits qui lui seront confiés paraîtront comme neufs sans les endommager ... [illegible] ... Le soussigné espère obtenir une part du patronage public.

☞ Tout ouvrage qui lui sera confié sera prêt à être rendu ... JOHN J. JACKSON.

Havane, 15 novembre 1844.

MADAME ROULLIER fait savoir qu'ayant maintenant pris la grande maison bien située, No ... St. Ignacio, qu'elle vient de posséder l'avantage ... [illegible] 3 jan—30

A LOUER—Le grand magasin et le bureau No 16 rue des Magasins, à très bas prix. S'adresser au No 20, rue Poydras. jan 10—6

A LOUER—Le magasin et le bureau No 39, rue Poydras, encoignure Tchoupitoulas. S'adresser sur les lieux. 10 jan—6

A LOUER—Un magasin et bureau sur No. 38, rue Poydras. S'adresser sur les lieux. 3 jan

MAISONS A LOUER

Deux Maisons en briques à deux étages, situées rue Moreau, entre les rues de l'Esplanade et de la ... S'adresser à J. ALBERT, 31 dec 24, rue St. Louis.

MAISON A LOUER tout ou partie, 182, rue Royale, avec suite de bâtiments jusqu'au 1er novembre prochain, pour cause de cessation d'affaires, au dedans... S'adresser au Sr F. ROULLIER occupant les lieux. 24 dec—6

A LOUER—Une maison ayant un grand jardin portant des arbres fruitiers, etc., située dans le voisinage de la ville. On la louera à bas prix à un locataire. S'adresser à WM. FRYER, 7 nov Encoignure Royale et Toulouse

DIVERS—75 caisses thé hyson, 260 sacs café vert de Rio; 150 paniers huile d'olive d'importation directe ... [illegible] ... R. DITTRICH, 4 jan 26 Poydras

CASIMIR et satinet—[illegible] ... E. BATHBONNE, 8, rue du Canal.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN—Bureau rue du Camp, No 45.

Directeurs.

W. A. Gasquet, Président. Wm. W. Montgomery, J. B. LeBeau, F. P. Ducongé, Alex. Gordon, J. C. Harrison, Edw. Smith, J. A. Gasquet, H. W. Montgomery. CHS. BRIGGS, Secrétaire.

Assure les maisons, les meubles, les capitaux, les marchandises et toutes autres propriétés quelconques, contre le feu, aux plus avantageuses conditions. 5 mars

ASSURANCES MUTUELLES.

Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.

(Sous un amendement de leur charte.)

CETTE compagnie assure contre les risques de la MER, des RIVIERES, et du FEU, sous le système mutuel. D'après ce mode d'assurance, les personnes qui s'engagent auront cette compagnie ont droit à une part des profits, sans encourir aucune responsabilité, et ce, d'après un acte... L. MATTHEWS, Président.

AMANDES à coque tendre—50 sacs, à vendre par 1 jan B. VALLS, 36 Commune.

AMANDES sans coques—100 caisses et 3 barils, à vendre par B. VALLS, 36 Commune. 11 jan

AMANDES amères—56 caisses, à vendre par 1 jan B. VALLS, 36 Commune.

Bureau d'Assurance Mutuelle de l'Océan, Nlle. Orléans, 11 janvier 1845.

L'ELECTION annuelle de neuf Directeurs du Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Océan, aura lieu au bureau de la Compagnie, rue du Camp No 45 le lundi 3 février prochain, depuis 11 heures du matin jusqu'à 2 de l'après midi. CHS. BRIGGS, secrétaire. 11 jan—11

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES NEGOCIANS. Nouvelle Orléans, 13 janvier 1845.

UN dividende semi annuel de 6 pour cent, a été déclaré aujourd'hui, par le Bureau de Direction, et sera payable aux actionnaires Lundi prochain, 20 courant, ou après. JOHN PEMBERTON, 14 jan—6 secrétaire.

AVIS—L'assemblée annuelle des directrices de la Société des Dames pour secourir les orphelines, aura lieu jeudi, 16 janvier, à l'Asile Poydras, de midi à deux heures. Par ordre du Bureau, CATHERINE M. PRITCHARD, 7 jan—9 Secrétaire.

AVIS—Si Monsieur FRED WEICH ... ville, il est prié de passer au bureau du soussigné pour affaires le concernant. Nouvelle Orléans, le 10 janvier 1845. 11 jan

MOULINS A [illegible]

LE soussigné, [illegible] moulin à vapeur, avec ... perfectionnés, est actuellement ... fourniture de planches de ... velle Orléans, à des termes ... ferts par tout autre moulin ... On remplira avec prom... laissés, soit au moulin St. ... quincaillerie de Priestley & Pain, No ... de la Nile Levée, à la Nouvelle Orléans, ou chez ... Mason, à Carrollton. MARGARET ... TLY. Paroisse St. Jacques, 1er jan... 6 janv—30

MEUBLES—LOUIS FICHET, ébéniste, ... d'ouvrir un magasin, No 56, rue Conti, ... à des prix très modérés des meubles de tous genres... Les réparations et reprend les vieux meubles en échange. LOUIS FICHET, No ... entre Chartres et Royale. 6 jan—30

Mousseline de Laine

CACHEMIRES D'ECOSSE ET REPS DE LAINE.

En vente à très bas prix.

LE soussigné vient de recevoir par le ... Gilbert, provenant du naufrage du navire ... une quantité de Mousseline de laine, de cachemires d'Ecosse, Reps de laine et de Chusans, ... à des prix très réduits, et dont plusieurs à moitié prix de ce qu'il a coûté d'importation. Parmi ces articles sont: Une caisse de Mousselines de laine, ... 18 cents. Une caisse dito à carreaux, ... Une dito Chusans, ... Une dito Mousseline de laine, en robes de $3 à $3 50. Une dito, en robes, bleu français, nouveau style, que l'on vendait ci-devant $7 50, et maintenant de $1 à $4 50. Une caisse de Cachemires splendides d'Ecosse, à $3 la robe, autrefois $9. Une caisse idem, extra riches, à $6 50, ci-devant 10 50. Une caisse idem, double extra riches, à $9, ci-devant à $10 50.

Toutes ces marchandises ont été achetées à New York avec les agens des manufacturiers à l'encan, aux termes les plus favorables, et d'autres à des prix ... C. M. SIMPSON, 6 ... 33, Chartres, encoignure Douane.

Marchandises Sèches.

MORTON & CO., No. 25, rue des Magasins.

RECOIVENT par le navire Cygnet et la barque Stratford, en outre de leur vaste stock, un nouvel envoi de marchandises étrangères et du pays, sur lesquelles ils appellent l'attention des marchands et habitans:
COTON—4,4 et 7/8 lowell; coton épais 4/4, de la manufacture de Bell; coton à drap en grand assortiment, 7,4, 6, 8 ... écru et blanc.
LINSEYS ET KERSEY—Jeans du Kentucky, et à carreaux, cotonnade de la Louisiane, denims épais; coutil à matelas...
INDIENNES—Françaises et américaines, riches et de fantaisie, 7/8 et 4/4, indiennes à deuil et à meubles.
COUVERTURES—Françaises, écossaises et de trois points rouge, bleue, verte et écarlate de Mackinaw.
DRAPS—Bleus, noirs et bruns, unis et à fantaisie, casimir et satinet.
FLANELLE—Blanche, bleue, rouge et jaune, unie et croisée.
BAS—Anglais, allemands et américains, en coton et en laine.
GANTS—Pour hommes et femmes, en soie noire, idem chine, fantaisie pour dames.
Mérinos en couleur, serge noire et alpacca, soie noire, fil Spool, fil patent, boutons de toutes descriptions, agrafes, parapluies, etc. etc., qu'ils offrent à vendre ... 16 jan

Alfred Boisseau,

PEINTRE EN PORTRAITS,

No. 1.., rue Royale, entre St. Louis et Conti,

A L'HONNEUR de prévenir le public que son atelier est ouvert tous les jours de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. 5 janv—15

LA société de Dittrich & Shannon a été dissoute aujourd'hui. M. R. Dittrich a garde tout l'avoir et prend la responsabilité des dettes de la société, et continuera les affaires à son nom au No 26, rue Poydras. R. DITTRICH, 1er janvier—33 P. C. SHANNON.

LES affaires conduites ci-devant sous la raison de Neville & Co. seront continuées, à dater de ce jour, sous la raison de NEVILLE, TOURNE & Co. 1er janvier 1845

LES affaires conduites ci-devant sous le nom de W. F. Emerson & Co., seront continuées sous la raison de EMERSON, TOURNE & Co. 1er janvier 1845

EMERSON, TOURNE & CO, Marchands Commissionnaires et Expéditeurs, 1 j 90, Tchoupitoulas.

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur raison de commerce en celui de W. F. Vredenburgh & Co. à dater de ce jour. Les intérêts demeurent les mêmes. FIELD & Co., 30 Vieille Levée. 1 janv

☞ W. VREDENBURGH & Co., No. 30, Vieille Levée, font des avances libérales sur consignation de sucre, coton, plomb en destination de MM. A. B. Field & Co. à New York, et à M. Field Fowler, à Boston. 1 jan—1 an

L. DUPERRON

DOCTEUR DENTISTE, No. 290, RUE BOURBON, Entre St. Philippe et Dumaine,

TIENT son cabinet ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, et dans la soirée depuis ... 26 avril

VINS SUPERIEURS.

WILLIAM W. BONNIN, agent de Messrs. B. Stock & Co., marchands de vins, à Paris, et ... Lynch de New-York, étant de retour de France, offre à vendre les VINS ... importés directement par lui, savoir:
Brane Cantenac, 1840 en caisses de ... bouteilles
Château Léoville, 1839 do
Château Lafitte, 1840 do
St. Julien, Sauterne, Medoc, et eau de vie de Cognac en barriques.

Wm W. Bonnin offre en quantité à la convenance des acheteurs, du CHAMPAGNE, marque "Corsen bleu" venant de la maison de B. Stock & Co. dont la supériorité lui donne une grande renommée aux Etats Unis. Il saisit cette circonstance pour avertir que l'on fabrique en France du vin portant la même marque et que l'on exporte aux Etats Unis. Le seul véritable champagne est celui qui porte la même cannesée sur le bouchon.

Les seuls importateurs directs aux Etats-Unis sont MM. Barclay & Livingston, à New York et le soussigné en cette ville. S'adresser à W. W. BONNIN, agent, 61 rue Royale, 11 dec—60 ou à A. GORDON, WYLIE & Co, 94 Bienville

MARCHANDISES DE MARSEILLE.

En débarquement.

LOISON & SILVESTRE No 48 rue de Chartres, offre à vendre sur la Levée en débarquement du navire Admiral, de Marseille:
- 300 bouteilles bordelaises, vides,
- 5 ... paniers huile d'olive de Plagniol, du plus grand modèle, 300 paniers de do demi bouteilles,
- 150 caisses salaisons assorties, 75 do câpres capettes,
- 10 do cornichons, 20 balles bouchons à bierre, fins.
- ... balles bouchons à vin, fins, 20 damj amandes casse.
- 5 ... caisses liqueurs assorties superfines en 1/2 et 1/4 de bouteilles, très belles étiquettes
- 100 caisses liqueurs assorties superfines en bouteilles,
- 30 do do tout noyau, 10 do do ... verte,
- 6 caisses curaçao, 50 caisses absynthe suisse,
- 25 caisses eau de Cologne grand modèle,
- 60 doux. do do 50 caisses savon sans angles,
- 90 do pommades et parfumerie. 4 janv

AUX VETERANS DE 1814 ET 1815.

LES ANGLAIS A LA LOUISIANE, En 1814 et 1815,

POEME PAR URBAIN DAVID.

☞ Sera en vente chez MM. les Libraires du carré de la ville le 15 février prochain. 6 dec—8

AUX NEGOCIANS.

LE soussigné ... une nouvelle ... dont l'inventeur vient d'être ... breveté par la Cour de District des Etats Unis. Ce mode de propagande commerciale offre un grand avantage aux marchands, car il donne annuellement aux étrangers l'adresse et la qualité des négocians qui voudront profiter de cette innovation. Plusieurs modèles sont établis sur la Levée en face des steamboats. ☞ Office, passage de la Bourse St. Louis. 6 janv—8

A VENDRE au débarquement du Paquebot de Cayenne No 4, par les soussignés:
- 100 paniers anisette, 6 caisses kirsch,
- 10 dito fleurs d'oranger en 1/2 bouteilles,
- 100 caisses sardines, 100 dito moyennes dito,
- 100 demis dito, 100 quarts dito,
- 5 caisses fruits dans leur jus, 70 milliers bouchons assortis. 4 jan J. F. BERCIER & Co, 84 Vieille Levée.

FARINE—130 barils St. Louis, Union, J. Walsh & co; 150 barils St. Louis, moulins de J. Powell du Missouri;
- 150 do do do Washington;
- 150 do do do Pilot;
- 200 do des Illinois do Quincy, de la ville;
- 175 do Skidmore;
- 150 do des moulins de Miller;
- 250 do de de la rivière Fox;
- 1000 do autres marques; à vendre par NEVILLE, TOURNE & co, 4 jan 156 Tchoupitoulas.

Aux marchands tailleurs et Fabricants de Linge fin.

WILLIAM FITZMAURICE, donnant des leçons sur la mesure et la coupe des habillemens dans les modes de Paris et de Londres, informe respectueusement ceux que cela peut concerner, qu'il est prêt à donner des instructions dans l'art d'habiller; et dans toutes les branches.

Il appelle particulièrement l'attention des fabricants de linge sur les jolies coupes d'habits, de levites, de ..., de D'Orsays &c; aussi sur celles de ses pantalons et gilets, dont il peut donner des patrons de toutes grandeurs, coupes et genres.

Il donnera une attention immédiate aux demandes qui lui seront adressées, au No. 2, rue Royale. Il peut produire de bonnes recommandations de personnes de la ville. 26 oct—jus. 1 fev.

SEL DE LIVERPOOL EN MAGASIN—1980 sacs Sel demi gros, à vendre en lots convenables aux acheteurs, au plus bas prix du marché par J. B. BLACHE & Co, No 29, rue de la Vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville. 24 dec—30

MAQUEREAUX—50 barils No. 3, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras

GALONS EN FIL—Un envoi de galons assortis, à vendre au magasin de SMITH BRYAN, 20 Douane

FIL pour Tailleurs et Cordonniers—Un assortiment en vente au magasin de SMITH BRYAN, 20 Douane 13 jan

MOUCHOIRS BATISTE FIL—Quelques caisses à bordures de fantaisie; aussi, un assortiment général de mouchoirs dito unis et à ourlet, à vendre au magasin de 13 jan SMITH BRYAN, 20 Douane

MOUCHOIRS MADRAS—Quelques caisses mouchoirs de tête et cravates de Verone, couleurs fortes, à vendre au magasin de SMITH BRYAN, 13 jan 20 Douane

CAFE JAVA—Vieux, du gouvernement, à vendre par E. TROISGROS, 7 jan 46 Vieille Levée.

Nouvelle-Orléans:

MERCREDI MATIN, 15 JANVIER 1845.

Il a été présenté hier, à la Chambre, par M. A. Pilié, un bill d'une importance majeure. On sait avec quelle facilité, faute de statuts spéciaux, les vols qualifiés abus de confiance échappent à l'action répressive de la justice, et quel trésor de chicanes la loi commune tient en réserve pour assurer à ceux qui les commettent une scandaleuse impunité. Le bill de M. Pilié est destiné à remplir cette regrettable lacune de nos lois pénales en déclarant punissables des travaux forcés, les personnes qui se trouvent avoir en leur possession, pour la transaction des affaires, des valeurs appartenant à autrui, les détourneraient de la destination voulue pour les convertir à leur usage.

L'intérêt du commerce et des familles autant que la moralité publique réclamaient si impérieusement ... [illegible] ... manière satisfaisante, la question du Texas.

M. Campbell, de St-Landry, a proposé de substituer les résolutions suivantes à celles qui avaient d'abord été présentées:

Résolu que la majorité du peuple de la Louisiane est en faveur de l'annexation immédiate du Texas aux Etats-Unis, par tous les moyens constitutionnels, pourvu qu'il soit stipulé dans l'acte de l'annexation que le Texas jouira de tous les droits et priviléges maintenant assurés à cette portion du territoire cédée par la France aux Etats-Unis sous le nom de Louisiane, et se trouvant au sud du degré 30' de latitude Nord.

Résolu que le gouverneur soit invité à transmettre une copie de ces résolutions à chacun de nos sénateurs et représentans de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, avec invitation de les soumettre aux deux Chambres du Congrès. La dite motion a été adoptée.

Les locofocos ont combattu ces résolutions qui ont été vaillamment soutenues par M. Campbell. Il a fait remarquer avec raison, que le Texas sans l'esclavage nous serait beaucoup plus nuisible qu'utile, et que pas un seul Louisianais ne voudrait de l'annexation sans la garantie que nous présente le compromis du Missouri. Ces raisons étaient sans réplique; aussi les a-t-on combattues sans succès, et les résolutions ont été adoptées par 36 voix contre 16. Quelques locofocos ont voté contre l'annexation, ne pouvant imposer leurs conditions.

Cette décision de la Chambre sera, nous en sommes persuadés, généralement approuvée. Si les whigs sont en faveur de l'annexation, ils veulent aussi qu'elle se fasse légalement, loyalement, et surtout ils veulent qu'on s'assure d'avance que les principes de l'acte de compromis, établis lors de l'admission du Missouri dans l'Union, s'appliqueront au Texas, car là est notre avantage, là sont nos garanties.

Nous voyons avec plaisir qu'un de nos représentans, M. C. Gayarré, a présenté à la Chambre une série de résolutions dénonçant les abus de la mauvaise administration du département des postes. Il expose dans le préambule qui motive ces résolutions, que la Nouvelle-Orléans contribue pour plus de cent mille piastres par an aux recettes de ce département, tandis que les dépenses de toute la Louisiane n'excèdent pas trente sept mille piastres. Il fait également remarquer que dans les Etats voisins de l'Alabama, du Mississipi et de l'Arkansas, où les revenus de l'administration des postes sont infiniment moindres, les dépenses de transport et d'améliorations de routes sont bien plus fortes.

Ces abus sont si monstrueux et si contraires aux intérêts de la Louisiane que nous aurions espéré voir les résolutions destinées à les dénoncer officiellement, passer à l'unanimité et pour ainsi dire par acclamation. Cependant la Chambre a refusé de voter la dispense des règles pour passer à une seconde lecture. Sans aucun doute ce n'est point là un témoignage d'hostilité. On paraît cette année vouloir tenir strictement aux règlemens, de manière à soumettre indistinctement toutes les propositions aux formalités réglementaires.

Quoiqu'il en soit, nous regrettons qu'on n'ait pas fait exception pour ces résolutions qui sont urgentes et sur l'opportunité desquelles il ne saurait y avoir deux opinions.

Mais nous espérons qu'on ne laissera pas ces résolutions s'enfouir dans le greffe de la Chambre. Toutes les affaires, tous les intérêts souffrent de la détestable organisation de l'administration des postes, et il est permis d'espérer que l'expression solennelle du mécontentement des représentans du peuple de tout un Etat, aura quelque influence sur l'esprit du directeur général des postes.

CONVENTION.

La Convention s'est réunie hier à midi. Après l'appel nominal, M. B. Marigny, au nom du comité d'arrangemens, expose qu'il a fait choix de la salle St. Louis pour tenir les séances de la Convention; on fournira en outre cinq chambres pour les travaux des comités et des employés, moyennant $15 par jour. L'achat du mobilier coûtera environ mille piastres. Après quelques observations échangées entre MM. Winchester, Marigny, Dunn, Kenner, Downs et Ratliff, le rapport est adopté.

M. Léonard propose d'admettre dans l'enceinte réservée les membres de la Législature—M. Grymes dit qu'il n'en voit pas la nécessité, vu que moins on aura d'embarras, plus vite on ira—Repoussé.

M. Mayo propose que la Convention se forme tous les jours en comité général. M. Grymes trouve la mesure inutile. M. Ratliff est de la même opinion—puis, au moment de voter, on s'aperçoit que la motion de M. Mayo faisait déjà partie des règlemens.

Un met ensuite en discussion, sur motion de M. Grymes, le premier article de la constitution sur la division des pouvoirs, et la Convention s'ajourne.

CHRONIQUE LOCA[LE]

[illegible]

... au coucher du soleil, le tocsin annonçait un feu dans ... faubourg ... quelques arbres de la cyprière qui ... laient.

PENNSYLVANIE—On parle du gouverneur David R. Porter pour l'envoyer représenter la Pennsylvanie au Sénat des Etats-Unis.

NEW-YORK—On s'occupe à New-York de prendre les mesures nécessaires pour ériger une statue à Henry Clay.

MAINE—La législature de l'Etat du Maine s'est réunie à Augusta le 1er. de ce mois. M. B. Townsend a été nommé président du Sénat et Moses McDonald orateur de la Chambre, tous les deux locos.

CAROLINE DU SUD—Un enfant de six ans fils de M. Duval, a été mutilé par un omnibus qui lui a passé sur le corps à Charleston.

MASSACHUSETTS—Les Bostoniens vont se trouver fort embarrassés. Après deux tentatives infructueuses (pas un candidat n'ayant obtenu la majorité) ils se trouvent sans administration municipale. Les pouvoirs de l'ancien maire et d'une partie des aldermen sont expirés et l'on n'a pu en élire d'autres. On va s'adresser à la Législature pour faire sanctionner des mesures transitoires.

TENNESSEE—On lit dans le Nashville Whig:—"Nous apprenons que Charles Lewis, de Gallatin, qui a tué le printemps dernier Isaac Goodall, et qui avait glissé entre les mains de la justice, a été arrêté et emprisonné à Clinton, Louisiane.

ILLINOIS—Les citoyens de Hancock et Henderson s'attendaient à être attaqués par les Mormons et se préparaient en conséquence.

Il existe depuis quelque temps à Eastport (Maine) un établissement pour faire des conserves de gibier, poisson, &c. par la méthode Appert.

MARINE—La corvette des Etats-Unis, Decatur, commandant Mayo, venant de la côte d'Afrique, est arrivée à New York, le 2.

On a monté à New-York l'opéra italien *Sémiramide*.

LAGUAYARA—Par la voie de Philadelphie, nous avons reçu des nouvelles de Laguayara jusqu'au 4 décembre.—M. Ellis, le nouveau chargé d'affaires à Venezuela était arrivé à bord du brick Caracas. Son prédécesseur, M. Hall, devait s'embarquer sous peu de jours dans le paquebot anglais allant à Saint-Thomas, et de là se rendre à la Nouvelle-Orléans. Il y avait toujours des troubles. C'est l'état normal du pays.

NOUVELLES D'EUROPE.

Par le navire *Champlain*, arrivé hier du Havre, nous avons reçu des journaux de Paris jusqu'au 3 décembre.

ESPAGNE—On lit dans le Journal des Débats du 2: "Nous recevons aujourd'hui de Bayonne, du 28 novembre, des nouvelles qui ne laissent place en nous aux sentiments de la plus vive indignation. Nous avons annoncé avant-hier qu'un des fils de Zurbano, son beau-frère et plusieurs autres des rebelles avaient été faits prisonniers et conduits à Logrono, et que le général Oribe, qui avait d'abord ordonné leur exécution immédiate, l'avait ajournée pour demander de nouvelles instructions à Madrid.

Nous apprenons aujourd'hui que le général Oribe a eu à expier ce coupable mouvement d'humanité, et qu'il a été destitué pour avoir différé l'exécution des rebelles, lorsqu'il avait l'ordre positif de faire passer par les armes tout individu qui aurait participé au mouvement.

Ce n'est pas tout: on nous écrit positivement que le fils de Zurbano, son oncle et deux autres personnes ont été fusillés sans jugement à Logrono dans la matinée du 25.

Certes nous n'avions pas une bien grande confiance dans le gouvernement de l'Espagne; mais nous étions loin d'attendre de pareilles énormités, même d'un pouvoir dirigé par le général Narvaez. Sans les hommes qui dénonçaient comme un crime l'exécution du malheureux Diego Léon, qui devaient voir pour leur pays une nouvelle ère de réconciliation et de paix, et qui devaient élargir le champ des discussions politiques? Aujourd'hui plus que jamais nous nous félicitons d'avoir refusé toute adhésion aux actes de ce gouvernement de soldat qui se livre de lui-même à la réprobation universelle.

D'après des nouvelles de Madrid du 26 novembre, il y a eu dans la Chambre des Députés un vote assez important. Un amendement de M. Collantes, portant que pour être éligible à la Chambre des Députés il faudra justifier de 10,000 réaux (2,500 fr) en biens fonds, a été adopté par 83 voix contre 75 malgré l'opposition du gouvernement et de la commission. Par suite de cet amendement, la moitié des députés actuels, composés de fonctionnaires ou d'hommes de lettres, ne pourrait pas être réélus. Ce vote, que l'on ne s'attendait, a causé une certaine sensation.

On lit dans *el Tiempo* de Madrid, du 26 novembre: "A la suite des démarches faites en faveur du fils de Zurbano, les ministres se sont réunis plusieurs fois en conseil, et ont examiné tour à tour les sentiments d'humanité qui les faisaient incliner vers l'indulgence, et les raisons d'Etat qui réclament l'accomplissement sévère de la loi. On a dit aussi que le général n'avait pris sur lui de suspendre l'exécution de la sentence que dans la crainte qu'elle n'excitât un mouvement révolutionnaire dans cette province. Dans cette lutte entre l'indulgence et le devoir, il paraît que des rapports sur de nouvelles trames sont arrivés au gouvernement, et l'ont porté à penser que le pardon accordé au premier rebelle qui a été pris, au moment où l'on annonce de nouvelles insurrections préparées de par les conspirateurs comme un encouragement et de crainte. Cette complication de circonstances fatale pour le coupable, a décidé le gouvernement à ne pas faire grâce au fils de Zurbano qui demandait sur supplice autant à son crime qu'à ... Nous ne pouvons néanmoins nous empêcher de déplorer ce résultat. On assure que le fils de Zurbano a fait des révélations importantes et que le général Oribe a été destitué; on ajoute qu'une enquête sera dressée sur sa conduite."

FRANCE.—Les journaux du 2, contiennent le détail de la cérémonie nuptiale du duc d'Aumale, qui a eu lieu à Naples, le 25 novembre.

RAPPORT OFFICIEL DES

DEBATS DU SENAT DE LA LOUISIANE

Mardi, 14 janvier 1845.

Le Sénat se réunit à neuf heures, conformément à l'ajournement.

Sur motion de M. Bernard, la séance est suspendue jusqu'à l'arrivée de certains membres. Un ... après l'assemblée est de nouveau appelée à l'ordre.

M. Bernard propose de rectifier cette partie du journal ... il est dit que lui M. Bernard a introduit une résolution relative à l'élection d'un secrétaire pro tempore, dans le cas où le titulaire actuel serait absent. Il n'a présenté cette résolution que dans le but d'amender la proposition par laquelle le sénateur d'Orléans voulait attribuer à M. St. Colombe David les fonctions de secrétaire pendant l'absence de ce dernier. Sa résolution, dit M. Bernard, n'était que le complément de celle de M. Slidell, il me semble juste que celle-ci soit inscrite au journal. Je n'aurais certainement fait aucune proposition de cette sorte, si je n'avais pas été induit par celle du sénateur d'Orléans, parce que je n'avais pas jusqu'alors d'idée qu'un secrétaire fût nécessaire. Mais puisqu'il en est ainsi, je désire qu'il n'y ait pas place à l'erreur. La résolution était donc présentée d'abord comme amendement, et après le retrait de la résolution de M. Slidell, comme une proposition distincte.

Le président fait observer qu'il avait cru comprendre que la résolution du sénateur d'Orléans et l'amendement du sénateur de Bâton-Rouge avaient tous deux été retirés, et que le dernier avait alors présenté son amendement sous la forme d'une proposition distincte. S'il en est ainsi, il n'y a pas lieu, d'après le règlement, à rectifier le journal, parce qu'une proposition qui a été retirée avant d'être mise aux voix, ne doit pas figurer dans le journal. Le président cite l'article 26 des règlements du Sénat.

M. Bernard insiste de nouveau sur la nécessité de corriger le journal. Il n'y est pas question de ce qui a précédé sa proposition à lui, qui n'était qu'une conséquence de celle du sénateur d'Orléans. Il déclare qu'il ignorait, avant que M. Slidell n'eût pris l'initiative, qu'il y eût lieu à présenter une semblable résolution. Je désire que ces faits apparaissent au journal.

M. Slidell dit qu'en tant que cela le concerne, il est égal que sa résolution apparaisse conjointement avec l'amendement du sénateur de Bâton-Rouge; mais que résolution et amendement soient écartés du journal. Il désire être agréable à son collègue, et ne s'oppose point pas à la rectification du journal.

M. Bernard adopte l'avis du sénateur d'Orléans; les termes de l'insertion au journal de la résolution proposée par ce dernier.

Le journal est corrigé par l'insertion de la résolution de M. S...

M. Kenner, après dispense, introduit une résolution pour fixer l'heure à laquelle on procèdera à l'élection d'un imprimeur d'Etat, à 10 heures du matin, conformément à la résolution qui choisit mercredi pour cette élection. La résolution passe.

M. Lavaudais, après dispense, introduit un bill pour incorporer l'institution de demoiselles de Gretna.

M. Harmanson, après dispense, introduit une résolution déclarant que tout membre qui, à l'heure accoutumée de la séance ne sera pas présent, n'aura pas droit à son traitement quotidien, à moins qu'il ne justifie son absence par de bonnes raisons.

M. Carter craint que cette résolution n'aura pas l'effet qu'en attend son collègue. Les absens trouveront toujours des excuses. Si la raison et la conscience de leur devoir ne décident pas les membres à se rendre à temps à leur poste, ce n'est certes pas une résolution qui produira cet effet.

M. Harmanson dit qu'en votant hier en faveur de la résolution qui fixe l'heure de la séance à 9, c'était dans l'espérance que tous les membres seraient présents à cette heure. Mais il en doute maintenant, et il voit avec regret que le Sénat ne pourra pas dans les deux courtes heures de la séance journalière, remplir avec fruit la mission dont il est revêtu. Les membres de la Législature qui sont opposés à un ajournement immédiat ont été accusés d'obstination. Quant à lui, il ne veut pas se décharger du fardeau que lui ont imposé ses commettants avant d'avoir rempli son devoir. Il désire que ce devoir accompli, les Chambres s'ajournent le plus vite possible; mais pour atteindre ce but, n'est-il pas nécessaire, puisque la séance doit être levée à 11 heures, que les sénateurs se réunissent fidèlement à 9 heures. Il a voté en faveur de la résolution d'hier par courtoisie pour ses honorables collègues qui siégent dans la Convention aussi bien que dans le Sénat, et il ne voit pas pourquoi ils s'opposeraient à cette résolution à lui. Il désire que la session ... et ne soit pas prolongée indéfiniment.

M. Kenner dit qu'il avait d'abord eu l'intention de ... sur la proposition du préopinant, ... des opinions de son collègue sur les sénateurs ... conventionnels le forcent d'en agir autrement. ... le préopinant insinue que ces derniers ... pour leur agrément personnel que la Législature négligerait les intérêts de l'Etat. Cela n'est pas. Pour ce qui le regarde, il sera toujours ponctuel. Il votera pour toute mesure qui aura pour résultat de contraindre les membres à se trouver présens à l'heure voulue. Mais le préopinant croit-il qu'une simple résolution puisse abolir une loi, et que pour abolir cette loi on puisse se dispenser du concours de l'autre Chambre et de la sanction d'un haut fonctionnaire. Que M. Harmanson introduise un acte, et il votera pour la mesure.

Le président déclare que pour rapporter une loi, il est nécessaire de passer une autre loi et non une simple résolution.

M. Harmanson retire sa résolution, et annonce qu'il présentera un bill.

M. Bernard présente une pétition de Chs. Crozat, vétéran de 1814-15, qui réclame une pension. Référé au comité des réclamations.

Le Sénat, sur motion de M. Ledoux, s'occupe du bill qui accorde à B. B. Symes le privilége de tenir un bac à Shreve's Cut Off. Ce bill passe avec un amendement de M. Harmanson.

Sur motion, le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Suite du Rapport de lundi 13 janvier.

M. Campbell prend ensuite la parole; mais vu la distance qui existe entre le siége qu'il occupe et le bureau du rapporteur, ce dernier entend que très imparfaitement l'Orateur. M. C. s'oppose aux résolutions. La question du Texas a été le grand cheval de bataille de la dernière élection; maintenant que cette élection est passée, beaucoup de gens ont cessé de penser sérieusement à l'Annexion. M. C. trace l'histoire de l'Annexion, depuis l'heureuse révolution du Texas, il y a dix ans, époque où le Texas demanda son admission dans l'Union sous la Présidence du général Jackson, et où cette demande fut repoussée par des motifs de convenance et de constitutionalité, jusqu'au renouvellement de ce projet, qui se trouvait vigoureusement appuyé aujourd'hui par les détenteurs de bons et d'inscription du Texas. Avant la dernière élection, au moment où les whigs avaient enlevé à la démocratie tous les points avantageux et semblaient victorieux de toutes parts, M. Tyler entra dans l'arène, et reconnaissant qu'il fallait faire quelque chose dans la situation désespérée du parti, il lança son plan d'Annexion. Le vieux guerrier de l'Ouest l'appuya immédiatement, et M. Polk en fut proclamé le champion spécial. C'est grâce à ce plan qu'il est aujourd'hui Président élu.

M. C. prétend que l'annexion est une mesure qui doit être décidée par la prochaine administration et qu'il ne faut point en charger M. Tyler. A la dernière session du Congrès, les démocrates ont refusé de leur en laisser la responsabilité, et voici qu'ils semblent maintenant jaloux de la lui voir prendre. M. C. croit qu'on n'est pas autorisé à agir sur ce sujet. Il ne l'a jamais considéré que comme un moyen électoral. Il est aussi attaché que qui que ce soit, aux intérêts de notre Etat, à ceux de la culture de la canne qui s'étend rapidement. Pourquoi, sans cause immédiate, presser tant cette mesure? Pourquoi, sans des instructions positives, diminuer d'un tiers par un vote la valeur de nos terres et peut-être de moitié celle de nos produits? Pourquoi ne pas réfléchir encore? Qu'on attende l'élection prochaine et que l'on pose directement la question au peuple. Si le peuple répond: Texas! Eh! bien qu'alors on prenne le Texas.

Toutes sortes d'histoires extravagantes ont été mises en circulation, à propos de cette nouvelle terre promise; elle est aussi vaste que la France; la vigne, l'olivier y croissent naturellement; le coton ne demande rait que le soin de les recueillir. Ses riches produits ne sont cachés que par le voile de verdure qui les entoure. Ce sont de ces fictions auxquelles l'excitation de la dernière lutte pouvait seule donner naissance. En concluant, M. C. déclare qu'il préfère laisser cette question à une autre législature. Elle pourra agir avec unanimité, et cela vaudra mieux qu'un douteux appui.

M. Ray ne sait pas si maintenant l'annexion est une question de parti: elle a été mise en jeu avant et après les élections de juillet; il croit être au fait des désirs du peuple de la section qu'il habite. Or il a la preuve que ses constituans veulent l'annexion, et bien que d'abord il ait pu être opposé à cette mesure, il ne croit tenu de voter pour elle. Il n'y a dans les résolutions rien qui puisse pousser à l'opposition un représentant qui connaît les vues de ses constituants. Il ne sait pas si l'annexion aura point un effet funeste pour la production cotonnière du pays; mais il est certain que la culture sucrière n'en souffrira point, puisqu'elle est loin encore de suffire au marché de l'intérieur. Les intérêts manufacturiers ne pourront qu'y gagner. Il n'en saurait être de même avec le coton. L'énorme production de cet article a déjà affecté les prix; l'approvisionnement dépasse la demande; l'annexion augmenterait encore la production et diminue ... les prix. Les autres objections aux résolutions sont presque sans valeur. M. C. voit avec regret quelques représentants faire de cette question une question de parti. Une telle voie peut se même juste, et il votera pour elle, afin de se conformer à la volonté bien connue de la majorité de ses constituans.

M. Gendel veut exposer les raisons qui l'engagent à enregistrer son vote contre la mesure. Il a suivi la discussion avec attention et plaisir, mais tout en reconnaissant le talent de ses collègues, il croit qu'ils se sont écartés de la question. Nous n'avons pas à examiner la convenance d'annexer le Texas: ce n'est point là un sujet qui rentre dans les attributions de la politique d'Etat; il appartient à la politique générale. Il s'agit simplement de savoir s'il est convenable, s'il est utile que les représentans disent hautement que la Louisiane s'est prononcée en faveur de l'annexion. Des membres ont dit que la dernière élection présidentielle avait fait simplement connaître l'opinion du peuple sur ce point. M. G. ne le croit pas. Une grande majorité de ses constituans s'est prononcée contre l'annexion, et comme leur représentant il votera contre les résolutions. Si les résolutions n'ont pour but ni de donner un mandat aux sénateurs, ni de présenter une requête formelle, elles sont parfaitement inutiles; et il n'aime pas les mesures inutiles. Si la Louisiane a parlé, sa voix est assez puissante pour faire entendre à Washington, sans parler d'un intermédiaire.

M. Prud'homme n'avait point l'intention de prendre la parole; mais comme les résolutions affirment que l'annexion est le désir ardent de la Louisiane, il croit devoir quel est le critérium par lequel on a établi ce fait. Résultat de l'élection présidentielle? Bien ... ci-tes. L'annexion en effet n'était pas le seul enjeu, il y avait d'autres mesures en jeu. La circulation du tarif et plus d'une ... importants se trouvaient mêlés à cette lutte. Ne sait-on pas qu'en outre que si les ... ont été ... pour soutenir l'élection, ... s'il eût été porté à la présidence. Mais supposez qu'il n'en soit point et ... que ... la ... ait été loyalement décidée, ... sacrifier sans merci les droits d'une nombreuse et respectable minorité? La majorité est-elle donc ici impeccable qu'il ne faille plus tenir aucun compte de la minorité?

Admettant pour un moment que la Louisiane se soit prononcée en faveur de l'annexion, M. P. ne pense point qu'on puisse accomplir cette mesure, sans violer les stipulations des traités et sans allumer la guerre civile. Les droits du Mexique sont, à ses yeux, fondés en équité, attendu que le Texas a formé partie intégrante du gouvernement mexicain et que ce dernier continue à maintenir son droit par les armes. Nous ne pouvons annexer le Texas sans déclarer la guerre au Mexique. Sommes-nous disposés à faire la guerre à cette puissance, simplement à cause de sa faiblesse? Avons proposé de reconnaître l'indépendance du Canada durant la dernière insurrection de cette province? Or le Mexique réclame le Texas, au même titre que la Grande-Bretagne réclame le Canada. L'indépendance du Texas a été reconnue par les Etats-Unis, non point parce que le Texas était indépendant de droit, mais parce qu'il l'était de fait. Les droits du Mexique restent entiers. Si le Mexique était moins faible, il y aurait quelque courage à l'insulter, mais quel honneur y aura-t-il pour nous à le faire, nous voulons vivre en paix avec l'Europe?

M. P. ne veut pas s'arrêter aux malheurs qui accompagneraient pour nous les hostilités, ni à la fâcheuse influence qu'elles exerceraient sur notre commerce. Il veut seulement faire valoir quelques considérations de politique intérieure. L'Union est une confédération de 26 Etats liés par une association politique. Or si un Etat s'oppose à l'annexion, comment pourra-t-elle s'opérer sans entraîner la dissolution? Le Massachusetts et la Caroline du Nord (ce dernier est un Etat du Sud) se sont déclarés contre l'annexion. Si le Congrès vote la mesure, ces deux Etats n'auront-ils pas le droit de se plaindre que les statuts de la Confédération ont été violés? La guerre civile et la désunion ne pourront-elles pas s'en suivre?

Si le Texas est annexé, d'après tous les principes qui régissent les traités, nous prendrons ce pays avec toutes ses dettes et ses obligations, qu'elles s'élèvent à cinq ou à cinquante millions, à moins que nous n'adoptions la méthode beaucoup plus économique de la répudiation. Les adversaires des whigs s'indignent à la seule idée de voir le gouvernement général se charger des dettes des Etats, et ils acceptent avec joie la responsabilité de celles d'une puissance étrangère.

On fait grand bruit des avantages qui résulteraient de l'Annexion pour nos institutions particulières. On s'est singulièrement trompé sur ce point. Si les renseignements de l'Orateur sont exacts, le Texas pourrait se diviser en cinq Etats dont deux à esclaves, et trois sans esclaves. Il est en outre presque certain que, dans ce cas où l'annexion aurait lieu, le Kentucky, le Tennessee et le Maryland se déferaient de leurs esclaves, dont le travail n'offre plus guère de bénéfice. Ces esclaves seraient transportés au Texas pour y cultiver le coton, ce qui créerait pour notre pays une concurrence formidable. Trois autres Etats deviendraient libres, et nous n'aurions pour compensation que la formation de deux Etats à esclaves. Nous serions donc affaiblis, et non point renforcés par cette acquisition. La Louisiane en souffrirait d'une façon toute particulière; et le Gouverneur l'a reconnu tous en faisant valoir d'autres motifs pour l'annexion.

Un mot encore et l'orateur a fini. L'accomplissement de l'annexion au moyen d'une résolution conjointe est un mode blâmable; attendu qu'il viole les priviléges du Pouvoir auquel appartient le droit de faire les traités. Mr. P. ne veut pas sanctionner une pareille violation. Il votera donc contre les résolutions.

M. Gardère ne se lève point pour faire un discours, mais seulement motiver le vote qu'il se propose de donner. Sur les questions nationales il est d'avis qu'il ne faut donner à nos sénateurs ni mandat impératif ni instructions. Les résolutions équivalent à une requête. Nos sénateurs sont pour le moins aussi bien renseignés que nous, et M. G. est disposé à les laisser agir d'après les inspirations de leur conscience.

M. Wadsworth, après un débat déjà si prolongé, hésite à prendre la parole pour émettre son opinion; mais les arguments de M. Pilié sont spécieux et demandent une réplique. En ce qui touche notre droit d'traiter avec le Texas, l'honorable préopinant a oublié que l'indépendance texienne avait été reconnue par la France, l'Angleterre et les Etats-Unis. Ce point admis, l'annexion se trouve réduite à une misérable question de piastres et de cents. On a parlé des intérêts de la Louisiane. Que nous annexions ou non, le Texas produira toujours du coton et du sucre. Le préopinant, ce ne sera point l'anéantir. Mais nous devons être guidés par des vues plus généreuses et plus élevées, par le désir de léguer à nos descendans une puissance agrandie. Il serait peu sage, en vue d'un intérêt passager, d'abandonner un avantage positif et permanent, et nous n'annexons pas le Texas, ses produits seront cultivés sous l'influence d'un gouvernement hostile, et la Louisiane, Etat frontière, sera le premier but de ses attaques.

L'Angleterre veut nous mettre le pied sur la gorge. Nous qui sommes venus des autres Etats, nous descendons des colons qui abordèrent jadis sur le rocher de Plymouth; nous avons combattu pour notre liberté, nous avons battu les troupes disciplinées de la Grande Bretagne, et nous avons conquis notre liberté au prix de notre sang et de nos trésors. Il y a donc en nous un sentiment d'animosité intérieure contre ce pouvoir toujours envahissant.

La Louisiane a été achetée par les Etats-Unis. Son peuple avait besoin de protection; la France, à cette époque ne pouvait lui en donner une suffisante, et l'habile gouvernement de la métropole abandonna sa colonie pour un prix fixé? Quelles objections furent faites à cette époque? Le marché avait été conclu dans un intérêt de sécurité mutuelle, et les deux parties contractantes étaient satisfaites.

Il y a point de doute que le Texas ne finisse par être bien exploité; et les maux causés par la concurrence qu'on redoute, tomberont sur nous, accompagnés de tous ceux qu'auraient prévenus l'annexion. On a prétendu que c'était une mesure de parti. Il n'y a point de doute que M. Tyler ne l'ait mise en avant pour nuire à M. Clay, pour le compromettre; mais il est certain aussi que le pays s'est prononcé sérieusement sur cette mesure, en nommant un homme qui lui est favorable. A l'origine, c'a été une mesure de parti, car la démocratie était émue par le désir de faire triompher un des grands principes qu'ils ont reçus de leurs ancêtres; et pour le mettre désormais en pratique, ils veulent employer tous les moyens honorables.

Les craintes sur l'intervention de l'Angleterre ne sont pas sans fondement. Ce pays a récemment envoyé au Texas M. Elliott, celui-là même qui naguère a commencé la guerre contre la Chine pour la forcer à avaler le poison que lui fournit sa patrie. Elle construit des bateaux à vapeur; elle manœuvre sur nos côtes. Tout homme de sens sait fort bien que ce n'est pas seulement pour but le développement du commerce, mais bien de se préparer les moyens d'envahir, quand il le faudra, les Etats-Unis. Nos institutions sont directement en opposition avec l'aristocratie de cette puissance, et tous ses efforts tendent à nous nuire ou à nous ruiner. On a parlé de l'annexion du Canada. On serait disposé à l'annexer si l'on pouvait. Le devoir absolu, positif, de tout tant que nous sommes, c'est de nous opposer autant que possible à ce que l'Angleterre garde un établissement au sud de notre Continent.

On a fait allusion à la Caroline du Nord. C'est l'Etat d'où M. Wadsworth est originaire; on ne l'a point traité avec justice. Le fait est que son peuple est fortement attaché à M. Clay. C'est un état whig; mais s'il avait à se prononcer sur la question dégagée de tout intérêt de parti, il se prononcerait pour l'annexion.

On a beaucoup parlé des dettes du Texas. Mais si nous nous chargeons de ses dettes, ne prenons-nous pas en même temps ses terres. Les terres de la Louisiane ont produit cinq fois le prix qu'elles ont coûtées, il en sera ainsi du Texas. M. Wadsworth ne doute pas que ce ne soit un très bon marché. La question d'esclavage a été chaudement discutée. Il ne pense pas que ce soit un sujet qu'il convienne d'introduire dans des débats. Le moins qu'on en parle, est le mieux. Nous avons nos institutions propres. Elles ont été introduites dans ce pays par la Grande Bretagne. La ville de Liverpool s'est développée, grâce au commerce des esclaves. Peu lui importe que l'annexion étende ou non l'esclavage. On a tort de calculer le nombre des Etats libres et des Etats à esclaves que peut former le Texas. Lorsque ce pays sera divisé, il est plus que probable que l'on ne consultera point les Etats.

On a accusé le parti démocrate d'avoir commis des fraudes durant les élections, et l'on a exprimé le doute que la majorité du peuple ait réellement voté pour Polk. Sa paroisse de Plaquemines a gardé sa bonne part de réputation. Au fait on pourrait l'appeler la paroisse impériale, et dire qu'elle élit les présidents. Sans entrer dans la défense de Plaquemines, M. W. dira simplement que les deux partis ont des fraudes à se reprocher, mais que les démocrates ont moins ... si parce qu'ils ont dans leurs rangs plus de ... électorale, plus de *loafers* et de gens sans aveu.

M. Gayarré termine la discussion par quelques mots en réponse aux adversaires de la mesure. Il affirme que les résolutions recommandent l'annexion par tous les moyens légaux et constitutionnels. Dans ce cas les droits du Mexique ne seront pas foulés aux pieds; car ils ne pourront l'être que par des moyens illégaux et inconstitutionnels. Il prétend que, depuis l'admission de la Louisiane comme Etat dans l'Union, il a toujours été d'habitude de donner à nos sénateurs des recommandations et des mandats. Des législatures whigs l'ont fait plus d'une fois par l'intermédiaire de gouverneurs whigs.

M. Campbell présente une série de résolutions déclarant que le peuple de la Louisiane est disposé à voir le Texas admis dans l'Union, avec la garantie du maintien de ses institutions propres, mais que la question n'a jamais été soumise au peuple en dehors de la politique et que par conséquent il ne serait pas raisonnable de hâter la solution de la question.

M. Gayarré demande la question préalable. Sur cette motion, le vote donne 26 oui et 25 non. La motion est donc perdue.

Une discussion s'élève ensuite sur la situation précise où ce vote laisse les résolutions pendantes devant la Chambre. Au milieu de cette discussion intervient l'ajournement.

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE CHRISTO,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

Deuxième partie.

(Pour la 1re partie, voir l'*Abeille* du 20 novembre au 7 janvier, pour la 2e. du 10 au 14 janvier.)

BANDITS ROMAINS.

Le lendemain Franz se réveilla le premier, et, aussitôt réveillé, sonna. Le tintement de la clochette vibrait encore, lorsque maître Pastrini entra en personne.

—Eh bien! dit l'hôte triomphant, et sans même attendre que Franz l'interrogeât, je m'en doutais bien, hier, Excellence, quand je ne voulais rien vous promettre; vous vous y êtes pris trop tard, et il n'y a plus une seule calèche à louer à Rome, pour les trois derniers jours s'entend.

—Oui, reprit Franz, c'est-à-dire pour ceux où elle est absolument nécessaire.

—Qu'y a-t-il? demanda Albert en entrant; pas de calèche?

—Justement, mon cher ami, répondit Franz, et vous avez deviné du premier coup.

—Eh bien! voilà une jolie ville que votre ville éternelle!

—C'est-à-dire, Excellence, reprit maître Pastrini, qui désirait maintenir la capitale du monde chrétien dans une certaine dignité à l'égard de ses voyageurs, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de calèche à partir du dimanche matin jusqu'à mardi soir, mais d'ici là vous en trouverez cinquante si vous voulez.

—Ah! c'est déjà quelque chose, dit Albert, nous sommes aujourd'hui jeudi, qui sait d'ici à dimanche ce qui peut arriver?

—Il arrivera dix ou douze mille voyageurs, répondit Franz, lesquels rendront la difficulté plus grande encore.

—Mon ami, dit Morcerf, jouissons du présent, et n'assombrissons pas l'avenir.

—Au moins, demanda Franz, nous pourrons avoir une fenêtre?

—Sur quoi?

—Sur la rue du Cours, parbleu.

—Ah bien oui, une fenêtre! s'exclama maître Pastrini; impossible, de toute impossibilité; il en restait une au cinquième étage du palais Doria, et elle a été louée à un prince russe pour vingt sequins par jour.

Les deux jeunes gens se regardèrent d'un air stupéfait.

—Eh bien! mon cher, dit Franz à Albert, savez-vous ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de nous en aller passer le carnaval à Venise; au moins là, si nous ne trouvons pas de voiture, nous trouverons des gondoles.

—Oh! ma foi non, s'écria Albert, j'ai décidé que je verrais le carnaval à Rome, et je le verrai, fût-ce sur des échasses.

—Tiens, s'écria Franz, c'est une idée triomphante surtout pour éteindre les moccoletti; nous nous déguiserons en polichinelles vampires ou en habitans des Landes, et nous aurons un succès fou.

—Leurs Excellences désirent-elles toujours une voiture jusqu'à dimanche?

—Parbleu, dit Albert, est-ce que vous croyez que nous allons courir les rues de Rome à pied comme des clercs d'huissier.

—Je vais m'empresser d'exécuter les ordres de Leurs Excellences, dit maître Pastrini, seulement je les préviens que la voiture leur coûtera six piastres par jour.

—Et moi, mon cher monsieur Pastrini, dit Franz, moi qui ne suis pas notre voisin le millionnaire, je vous préviens à mon tour, qu'attendu que c'est la quatrième fois que je viens à Rome, je sais le prix des calèches, jours ordinaires, dimanches et fêtes; nous vous donnerons douze piastres pour aujourd'hui, demain et après-demain, et vous aurez encore un fort joli bénéfice.

—Cependant, Excellence, dit maître Pastrini, essayant de se rebeller.

—Allez, mon cher hôte, allez, dit Franz, ou je vais moi-même faire mon prix avec votre *affittatore* qui est le mien aussi; c'est un vieil ami à moi, qui m'a déjà pas mal volé d'argent dans sa vie, et qui, dans l'espérance de m'en voler encore, passera par un prix moindre de ce que je vous offre; vous perdrez donc la différence, et ce sera votre faute.

—Ne prenez pas cette peine, Excellence, dit maître Pastrini avec le sourire du spéculateur italien qui s'avoue vaincu, je ferai de mon mieux et j'espère que vous serez content.

—A merveille, voilà ce qui s'appelle parler.

—Quand voulez-vous la voiture?

—Dans une heure.

—Dans une heure elle sera à la porte.

Une heure après, effectivement, la voiture attendait les deux jeunes gens; c'était un modeste fiacre que, vu la solennité de la circonstance, on avait élevé au rang de calèche. Mais quelque médiocre apparence qu'il eût, les deux jeunes gens se fussent trouvés bien heureux d'avoir un pareil véhicule pour les trois derniers jours.

—Excellence, cria le cicerone en voyant Franz mettre le nez à la fenêtre, faut-il faire approcher le carrosse du palais?

Si habitué que fût Franz à l'emphase italienne, son premier mouvement fut de regarder autour de lui; mais c'était bien à lui-même que ces paroles s'adressaient. Franz était l'Excellence, le carrosse c'était le fiacre, le palais c'était l'hôtel de Londres. Tout le génie laudatif de la nation était dans cette seule phrase.

Franz et Albert descendirent, le carrosse s'approcha du palais. Leurs Excellences allongèrent leurs jambes sur les banquettes, le cicerone sauta sur le siége de derrière.

—Où Leurs Excellences veulent-elles qu'on les conduise?

—Mais à St. Pierre d'abord, et au Colysée ensuite, dit Albert en véritable Parisien. Mais Albert ne savait pas une chose, c'est qu'il faut un jour pour voir Saint-Pierre, et un mois pour l'étudier. La journée se passa donc rien qu'à voir Saint-Pierre.

Tout à coup les deux amis s'aperçurent que le jour baissait. Franz tira sa montre, il était quatre heures et demie. On reprit aussitôt le chemin de l'hôtel; à la porte, Franz donna l'ordre au cocher de se tenir prêt à huit heures. Il voulait faire voir à Albert le Colysée au clair de la lune, comme il lui avait fait voir St. Pierre au grand jour. Lorsqu'on fait voir à un ami une ville qu'on a déjà vue, on y met la même coquetterie qu'à montrer une femme qu'on a aimée. En conséquence, Franz traça au cocher son itinéraire; il devait sortir par la porte del Popolo, longer la muraille extérieure et rentrer par la porte San-Giovanni. Ainsi le Colysée leur apparaissait sans préparation aucune et sans que le Capitole, le Forum, l'arc de Septime-Sévère, le temple d'Antonin et Faustine, et la Via-Sacra, eussent servi de degrés placés sur sa route pour le rapetisser.

On se mit à table: maître Pastrini avait promis à ses hôtes un festin excellent; il leur donna un dîner passable, il n'y avait rien à dire.

A la fin du dîner, il entra lui-même; Franz crut d'abord que c'était pour recevoir ses complimens, et il s'apprêtait à les lui faire, lorsqu'aux premiers mots il l'interrompit.

—Excellence, dit-il, je suis flatté de votre approbation, mais ce n'était point pour cela que j'étais monté chez vous.

—Etes-vous venu nous dire que vous aviez trouvé une voiture? demanda Albert en allumant son cigare.

—Encore moins, et même, Excellence, vous ferez bien de n'y plus penser et d'en prendre votre parti. A Rome, les choses se peuvent ou ne se peuvent pas. Quand on vous a dit qu'elles ne se pouvaient pas, c'est fini.

—A Paris, c'est bien plus commode: quand cela ne se peut pas, on paie le double et l'on a à l'instant même ce que l'on demande.

—J'entends dire cela à tous les Français, dit maître Pastrini un peu piqué, ce qui fait que je ne comprends pas comment ils voyagent.

—Mais aussi, dit Albert en poussant flegmatiquement sa fumée au plafond et en se renversant balancé sur les deux pieds de derrière de son fauteuil, ce sont les fous et les niais comme nous qui voyagent; les gens sensés ne quittent pas leur hôtel de la rue du Helder, le boulevard de Gand et le café de Paris.

Il va sans dire qu'Albert demeurait dans la rue susdite, faisait tous les jours sa promenade fashionable, et dînait quotidiennement dans le seul café où l'on dîne, quand toutefois on est en bons termes avec les garçons.

Maître Pastrini resta un instant silencieux; il est évident qu'il méditait la réponse, que sans doute ne lui paraissait pas parfaitement claire.

—Mais enfin, dit Franz à son tour, interrompant les réflexions géographiques de son hôte, vous êtes venu dans un but quelconque; voulez-vous nous exposer l'objet de votre visite?

—Oh! c'est juste; le voici: vous avez commandé la calèche pour huit heures?

—Parfaitement.

—Vous avez l'intention de visiter il Colosseo?

—C'est-à-dire le Colysée?

—C'est exactement la même chose.

—Soit. Vous avez dit à votre cocher de sortir par la porte del Popolo, de faire le tour des murs, et de rentrer par la porte San Giovanni?

—Ce sont mes propres paroles.

—Eh bien! cet itinéraire est impossible, ou du moins fort dangereux.

—Dangereux! et pourquoi?

—A cause du fameux Luigi Vampa.

—D'abord, mon cher hôte, qu'est-ce que le fameux Luigi Vampa? demanda Albert. Il peut être très fameux à Rome, mais je vous préviens qu'il est fort ignoré à Paris.

—Comment! vous ne le connaissez pas?

—Je n'ai pas cet honneur.

—Eh bien! c'est un bandit près duquel les Decesaris et les Gasparone sont des espèces d'enfans de chœur.

—Attention! Albert, s'écria Franz, voilà donc enfin un bandit! Je vous préviens, mon cher hôte, que je ne croirai pas à un mot de ce que vous allez nous dire. Ce point arrêté entre nous, parlez tant que vous voudrez, je vous écoute.

—Il y avait une fois...

—Eh bien! allez donc.

Maître Pastrini se retourna du côté de Franz, qui lui paraissait le plus raisonnable des deux jeunes gens. Il faut rendre justice au brave homme, il avait logé bien des Français dans sa vie, mais jamais il n'avait compris certain côté de leur esprit.

—Excellence, dit-il fort gravement, s'adressant, comme nous l'avons dit, à Franz, si vous me regardez comme un menteur, il est inutile que je vous dise ce que je voulais vous dire; je puis cependant vous affirmer que c'était dans l'intérêt de Vos Excellences.

—Albert ne vous dit pas que vous êtes un menteur, mon cher monsieur Pastrini, reprit Franz, il vous dit qu'il ne vous croira pas, voilà tout. Mais moi je vous croirai, soyez tranquille; parlez donc.

—Cependant, Excellence, vous comprenez bien que si l'on met en doute ma véracité....

—Mon cher, reprit Franz, vous êtes plus susceptible que Cassandre, qui cependant était prophétesse, et que personne n'écoutait; tandis que vous, au moins, vous êtes sûr de la moitié de votre auditoire. Voyons, asseyez-vous, et dites-nous ce que c'est que M. Vampa.

—Je vous l'ai dit, Excellence, c'est un bandit comme nous n'en avons pas encore vu depuis le fameux Mastrilla.

—Eh bien! quel rapport a ce bandit avec l'ordre que j'ai donné à mon cocher de sortir par la porte del Popolo et de rentrer par la porte San Giovanni?

—Il y a, répondit maître Pastrini, que vous pourrez bien sortir par l'une, mais je doute que vous rentriez par l'autre.

—Pourquoi cela? demanda Franz.

—Parce que, la nuit venue, on n'est plus en sûreté à cinquante pas des portes.

—D'honneur? s'écria Albert.

—Monsieur le comte, dit maître Pastrini toujours blessé jusqu'au fond du cœur du doute émis par Albert sur sa véracité, ce que je dis n'est pas pour vous, c'est pour votre compagnon de voyage, qui connaît Rome, lui, et qui sait qu'on ne badine pas avec ces choses-là.

—Mon cher, dit Albert s'adressant à Franz, voici une aventure admirable toute trouvée: nous bourrons notre calèche de pistolets, de tromblons et de fusils à deux coups. Luigi Vampa vient pour nous arrêter, nous l'arrêtons. Nous le ramenons à Rome; nous en faisons hommage à Sa Sainteté, qui nous demande ce qu'elle peut faire pour reconnaître un si grand service. Alors nous réclamons purement et simplement un carrosse et deux chevaux de ses écuries, et nous voyons le carnaval en voiture, sans compter que probablement le peuple romain reconnaissant nous couronne au Capitole, et nous proclame, comme Curtius et Horatius Coclès, les sauveurs de la patrie.

Pendant qu'Albert déduisait cette proposition, maître Pastrini faisait une figure qu'on essayerait vainement de décrire.

—Et d'abord, demanda Franz à Albert, où prendrez-vous ces pistolets, ces tromblons, ces fusils à deux coups dont vous voulez farcir notre voiture?

—Le fait est que ce ne sera pas dans mon arsenal, dit-il, car à la Terracine, on m'a pris jusqu'à mon couteau-poignard; et à vous?

—A moi, on m'en a fait autant à Aquapendente.

—Ah ça! mon cher hôte, dit Albert en allumant son second cigare au reste du premier, savez-vous que c'est très commode pour les voleurs cette mesure-là, et qu'elle m'a tout l'air d'avoir été prise de compte à demi avec eux?

Sans doute maître Pastrini trouva la plaisanterie compromettante, car il n'y répondit qu'à moitié, et encore en adressant la parole à Franz comme au seul être raisonnable avec lequel il pût convenablement s'entendre.

—Son Excellence sait que ce n'est pas l'habitude de se défendre quand on est attaqué par des bandits.

—Comment! s'écria Albert dont le courage se révoltait à l'idée de se laisser dévaliser sans rien dire; comment! ce n'est pas l'habitude?

—Non, car toute défense serait inutile. Que voulez-vous faire contre une douzaine de bandits, qui sortent d'un fossé, d'une masure ou d'un aqueduc, et qui vous couchent en joue tous à la fois?

—Eh! sacrebleu, je veux me faire tuer! s'écria Albert.

L'aubergiste se retourna vers Franz, d'un air qui voulait dire: Décidément, Excellence, votre camarade est fou.

—Mon cher Albert, reprit Franz, votre réponse est sublime, et vaut le *Qu'il mourût* du vieux Corneille; seulement, quand Horace répondait cela, il s'agissait du salut de Rome, et la chose en valait la peine. Mais quant à nous, remarquez qu'il s'agit simplement d'un caprice à satisfaire, et qu'il serait ridicule, pour un caprice, de risquer notre vie.

—Ah! *per bacco!* s'écria maître Pastrini, à la bonne heure, voilà ce qui s'appelle parler!

Albert se versa un verre de Lacryma-Christi, qu'il but à petits coups en grommelant des paroles inintelligibles.

—Eh bien, maître Pastrini, reprit Franz, maintenant que voilà mon compagnon calmé, et que vous avez pu apprécier mes dispositions pacifiques, maintenant, voyons, qu'est-ce que le seigneur Luigi Vampa? Est-il berger ou patricien? Est-il jeune ou vieux? est-il petit ou grand? Dépeignez-nous-le, afin que si nous le rencontrions par hasard dans le monde, comme Jean Sbogar ou Lara, nous puissions au moins le reconnaître.

—Vous ne pouviez pas mieux vous adresser qu'à moi, Excellence, pour avoir des détails exacts, car j'ai connu Luigi Vampa tout enfant, et un jour que j'étais tombé moi-même entre ses mains, en allant de Ferentino à Alatri, il se souvint, heureusement pour moi, de notre ancienne connaissance; il me laissa aller, non-seulement sans me faire payer de rançon, mais encore après m'avoir fait cadeau d'une fort belle montre, et m'avoir raconté son histoire.

—Voyons la montre, dit Albert.

Maître Pastrini tira de son gousset une magnifique Breguet portant le nom de son auteur, le timbre de Paris et une couronne de comte.

—Voilà, dit-il.

—Peste, fit Albert, je vous en fais mon compliment. J'ai la pareille à peu près (il tira sa montre de la poche de son gilet), et elle m'a coûté trois mille francs.

—Voyons l'histoire, dit Franz à son tour en tirant un fauteuil et en faisant signe à maître Pastrini de s'asseoir.

—Leurs Excellences permettent? dit l'hôte.

—Pardieu, dit Albert, vous n'êtes pas un prédicateur, mon cher, pour parler debout.

L'hôtelier s'assit, après avoir fait à chacun de ses futurs auditeurs un salut respectueux, lequel avait pour but d'indiquer qu'il était prêt à leur donner sur Luigi Vampa les renseignements qu'ils demandaient.

(*La suite à demain.*)

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

CAFE de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 7 jan 46 Vieille Levée.